



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	19	06 .04	23
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les Membres du conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, CAILLET Laurence, DOS SANTOS Marinette, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, JOBERT Didier, BORDE Philippe, BOUR Patrice, ANTOINE Fabrice, PETIOT Claude, BARBIEUX Philippe

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
31 mars 2023

Mandat de procuration : AUBRY Michel à BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick à GERARD Valérie, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Odile, HACKEL Claude à RENARD Régis, INGELAERE Raynald à PETIOT Claude, MAITRE Pierre-Frédéric à BORDE Philippe, NOBLOT Christophe à JOBERT Didier, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, NICOLO Denis à LEGER Walter

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, FATES Hervé, GATINOIS Michel, MARY Patrick, PETIT Pascale, YOT Olivier, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, GAUCHER Guillaume, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....12
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : CHARGES INTERCOMMUNALES 2019 - MODIFICATION DES MONTANTS

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
aucun		aucun	aucun

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Monsieur le Président rappelle que chaque année le conseil de communauté fixe le montant des charges à répartir pour les communes du canton de Soulaines Dhuys bénéficiant des transports scolaires et utilisant les installations de la CCRB (gymnases et piscine).

Par délibération du 19 décembre 2019, le montant de ces charges pour 2019 avait été fixé à 25 744 €. Cependant, après avoir été interpellés par différentes communes, il apparait qu'une erreur a été faite dans le calcul du montant des charges à répartir entre la CCRB et les communes concernées de la CCVS. Cette erreur de calcul a conduit à une surfacturation des communes de la CCVS. En effet, le montant des charges à répartir entre les différentes communes s'élève à 11 249 € et non 25 744 €.

Aussi, il convient de fixer la somme des charges à répartir comme suit :

Nom commune	Montant
Colombé la Fosse	2 435 €
Eclance	1 141 €
Fresnay	517 €
Fuligny	581 €
Levigny	1 278 €
Maisons les Soulaines	593 €
Saulcy	868 €
Thil	1 258 €
Thors	644 €
Vernonvilliers	587 €
Ville sur Terre	1 348 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **FIXE** à 11 249 € le montant des charges à répartir selon le potentiel fiscal de chacune des communes
- **ANNULE** la délibération n°05 du 19 décembre 2019
- **PROCEDE** à l'annulation partielle des titres émis en 2019

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 avril 2023

Philippe BORDE,

Président,

